



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2021-129

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2021

Sommaire

DDT / Direction

32-2021-08-06-00003 - Arrêté de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire (1 page)

Page 3

DDT

32-2021-08-06-00003

Arrêté de subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence de l'ordonnateur
secondaire



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTÉ

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU GERS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Article 1

M. Xavier VANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires du Gers, subdélègue sa signature à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses à :

- M. Christophe BOUILLY, ingénieur divisionnaire des TPE, directeur adjoint ;
- M. Nicolas FLOUEST, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service eau et risques et animateur de la MISEN ;
- M. Franck ALBERO, ingénieur en chef des TPE, chef du service cohésion des territoires;
- M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE hors classe, chef du service territoire et patrimoines ;
- M. Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable.

Article 2

M. Xavier VANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires du Gers, subdélègue sa signature pour l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur à effet de mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés de l'État (conduite des procédures de passation et d'exécution, signature des actes et documents s'y rapportant) tels que définis et réglementés par le code de la commande publique, à l'exception des actes d'engagement des marchés de l'État ainsi que leurs avenants à partir d'un montant de **90 000 euros HT**, soumis au visa préalable du préfet à :

- M. Christophe BOUILLY, ingénieur divisionnaire des TPE, directeur adjoint.

Article 3

les licences GALION accordées pour la Direction Départementale des Territoires du Gers concernent :

- Michel CERES en qualité de Instructeur local Etat Valideur Chorus
- Séverine BREUILS en qualité de Instructeur local Etat responsable Chorus
- Marie-Josée LASJUNIES en qualité de Instructeur local Etat responsable Chorus

Article 4

L'arrêté de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire du 10 septembre 2020 est abrogé.

Fait à Auch, le 06 août 2021

le Directeur départemental des territoires,


Xavier VANT

Tél : 05 62 61 46 46
19 Place du Foirail - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr